

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Des coiffures des élèves au sein des établissements scolaires

CHEVEUX à ras. Rastas. Nattes. Perruques. Boule à zéro. Des coiffures, il en existe à l'infini. Lesquelles sont autorisées à l'école? La question vaut son pesant d'or en ce début d'année scolaire.

Line R. ALOMO
Libreville/Gabon

LYCÉE d'application Nelson-Mandela. Hors du portail et dans un coin, une jeune fille est en train de se faire attraper ses cheveux par une de ses camarades. Une autre défait ses tresses. Au portail cette fois, une autre adolescente est prise à partie par l'un des surveillants en faction à l'entrée. Elle a une coupe courte mais où n'est visiblement pas passé le peigne. Ça fait donc ébouriffé. "Coiffure non réglementaire", tranche le "garde-chiourme". Le tour d'autres établissements du Grand Libreville offre souvent ce genre de spectacle à l'entrée, avec majoritairement des jeunes filles invitées à se débarrasser des tresses avec des mèches pour découvrir leurs cheveux naturels. Tels qu'ils sont. Quelquefois, c'est un surveillant qui recoiffe à l'aide d'une paire de ciseaux un jeune garçon portant des cheveux trop longs. Des exemples, il y en a à la pelle. Parce que visiblement, chacun n'en fait qu'à sa... tête. Mais pourquoi en arrive-t-on là? Pourquoi les autorités de l'Éducation nationale ne décident-elles pas d'uniformiser les coiffures, les vulgariser et se le tenir pour dit. Cela éviterait de se perdre en conjectures. Faut-il croire que les règlements intérieurs des établissements ne définissent pas la question? Tant qu'à faire, autant en consulter un. Dans un carnet de liaison d'un élève du Lycée

d'application Nelson-Mandela, il y en a un. Au chapitre VII traitant du code vestimentaire et de la présentation générale de l'élève au sein de l'établissement, il est bien prévu une orientation. Ainsi l'article 33 dudit règlement intérieur dispose: "Toutes les coiffures extravagantes et fantaisistes sont strictement interdites." Pour les filles, il est spécifié que les coiffures avec laine ou mèche, rastas, perruques, postiches, cheveux colorés, tissage, gels, chignons Kardashian, coiffures à deux niveaux sont interdites. Une précision clôt cet alinéa: "Seules les tresses au fil et les "civiles" sont recommandées." Ce n'est donc qu'une recommandation. Est-ce ce qui coince?

Pour ce qui est des garçons, il est indiqué que les cheveux doivent être coupés à ras et au même niveau. "La barbe, la barbichette, les "favoris", l'épilation de tout genre et le port des boucles d'oreilles sont également interdits."

Il y a fort à parier que ce règlement intérieur, du moins la partie qui concerne le code vestimentaire et la présentation

générale de l'élève, est le même pour tous les établissements du Gabon, ou presque. La question de la coiffure des élèves semble donc réglée. Du moins sur écrit. Sauf que parents, élèves et peut-être même certains responsables d'établissement semblent ne pas apprécier ce passage.

Sinon, comment expliquer tous les imbroglios sur la question dont on parle?



Photo: BOTOUNOU/L'Union

L'uniformisation des coiffures dans les collèges et lycées pourrait être une solution pour en finir avec l'indiscipline ambiante actuelle.

Alors, il serait peut-être judicieux de sortir cette partie du document de l'ombre dans lequel elle évolue, pour mieux

la faire connaître de tous en (re)précisant bien toutes les spécificités de la présentation générale de l'élève. Car compter

essentiellement sur le "nul n'est censé ignorer la loi", est de nature à générer des crises qui pourtant pourraient être évitées.

Et si l'on essayait la solution de l'uniformisation

L.R.A.
Libreville/Gabon

AU Cameroun voisin, une circulaire du ministère de l'Éducation nationale datant d'avril 1989 spécifie le type de coiffures à porter par les jeunes filles et les garçons. Mais, il a fallu attendre des dizaines d'années plus tard pour que les "civiles" et les deux côtés sinon des cheveux à ras soient officialisés comme coiffures réglementaires de tous les élèves. Ainsi, ceux qui ont récemment fait un tour au Cameroun remarqueront que... toutes les

élèves portent leurs cheveux avec 6 nattes sur la tête ou des cheveux coupés à ras. Point final. Et il en est ainsi. Parents et élèves se le sont tenu pour dit et la vie n'en est que plus simple. Pour en arriver là, il a fallu compter sur des chefs d'établissement peu complaisants à l'égard de la discipline. Au Gabon, le cas Janvier Nguema Mboumba dans l'application de cette matière du temps où il "régnait" au Lycée technique national Omar-Bongo, reste sans nul doute le plus célèbre.

Au-delà de l'aspect égalité sociale très visible dans cette

mesure, les élèves ne perdent plus de temps pour s'occuper de leurs cheveux. Ils savent exactement quoi dire à la coiffeuse. Toute chose qui laisse plus de temps aux études et limite celui de la coiffure.

Entendu que l'on s'inspire d'ordinaire des exemples qui marchent, pourquoi ne pas prendre une telle mesure pour uniformiser la coiffure chez les jeunes filles et chez les jeunes hommes? Le problème ne se posera nulle part puisque chacun saura à quoi s'en tenir: 6 nattes ou cheveux ras et le tour est joué.